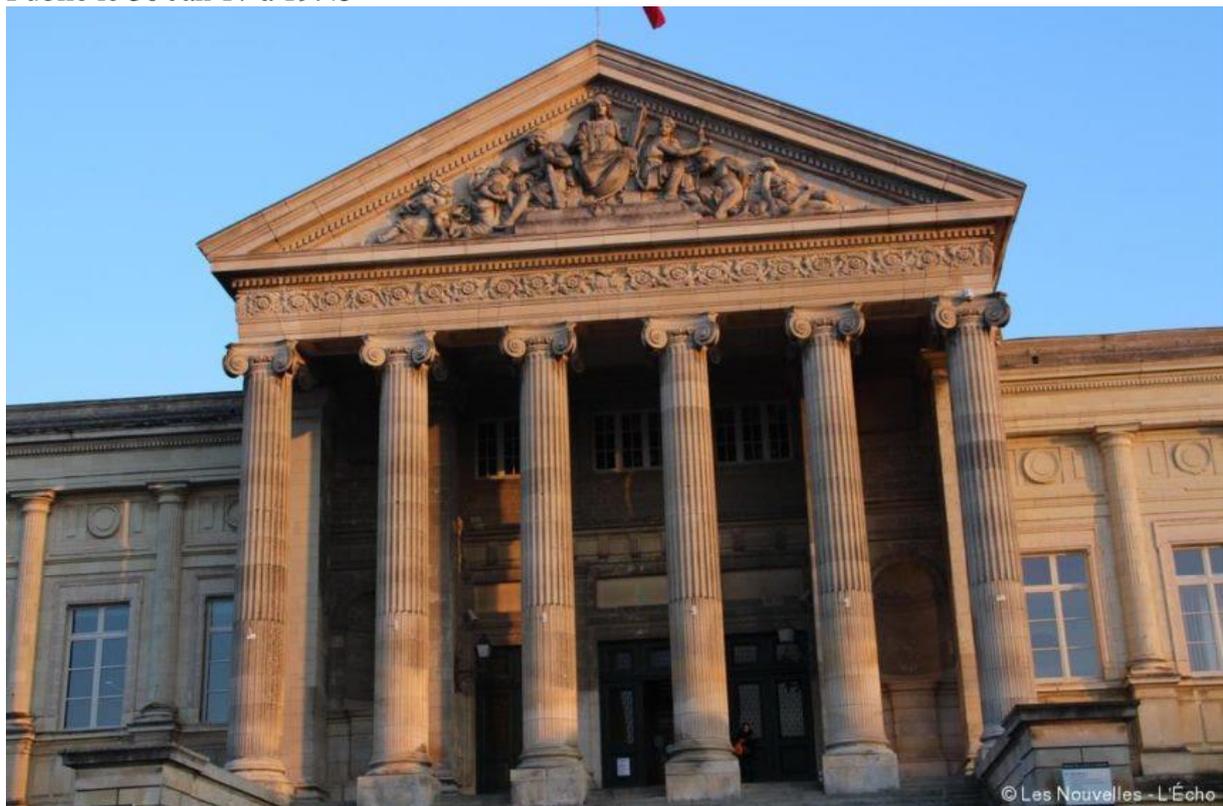


Tribunal. Jugé pour escroquerie et corruption de gendarme

Un chef d'entreprise du Maine-et-Loire devait répondre d'escroquerie et de corruption de fonctionnaire au tribunal d'Angers.

Publié le 30 Jan 17 à 19:45



Le procès se déroulait au tribunal d'Angers. -

C'est une affaire peu habituelle qu'a dû juger le tribunal correctionnel d'**Angers**, vendredi 20 janvier. Un chef d'entreprise, à la tête d'une société de vente d'alarmes et d'extincteurs, était jugé pour escroqueries mais aussi corruption de fonctionnaire. À ses côtés, un ancien gendarme qui devait répondre de corruption passive.

L'affaire est longue. Le chef d'entreprise a été jugé et condamné voici quelques mois pour des faits de harcèlement sur plusieurs de ses employés. Il a fait appel de la décision et le 2e procès est en attente. Ces salariés, appuyés d'autres, ont saisi le tribunal pour dénoncer des faits d'escroqueries qui se seraient étendus de juillet 2011 à juin 2014.

« Il aurait fallu 7 000 kg de poudre »

Le chef d'entreprise gère sa société, qui compte 13 salariés, depuis 22 ans. Une des branches de ses activités : les extincteurs à destination principalement d'établissements publics. Les salariés devaient soit changer les extincteurs, soit changer la poudre. La présidente poursuit.

« L'ambiance est visiblement très tendue dans l'entreprise. Il y avait au sein de l'entreprise un système tacite. Vous laissiez entendre à vos salariés que vous n'aviez pas les moyens d'acheter suffisamment de poudre. Ils ont expliqué à la brigade financière aller sur les sites et simuler le remplacement de poudre. »

La présidente lit le témoignage d'un des salariés : **« il y avait de la poudre dans le camion et on pouvait attester au client que l'opération avait été faite. »**

La brigade financière a estimé qu'il aurait fallu à la société 7 000 kg de poudre chaque année. **« Quand on observe vos achats, le volume est cinq fois inférieur »**, constate la présidente. Le chef d'entreprise explique avoir privilégié la vente d'extincteurs neufs. **« Là encore, dans votre comptabilité, il n'y a pas d'achat en nombre suffisant pour le justifier. »** La présidente dénombre le témoignage de 8 salariés dans ce sens.

« Je n'ai pas regardé le stock »

Le chef d'entreprise, mis en garde à vue le 30 mars, explique **« avoir été débordé, ne pas avoir regardé le stock et ne pas avoir eu le temps de s'occuper de cette branche de la société »**.

Le prévenu peine à se défendre. **« J'ai 5 500 clients, j'ai autre chose à faire qu'à les escroquer »**, lance-t-il. Son avocat tente de plaider la désorganisation de la société.

>>> A LIRE AUSSI : Parcé-sur-Sarthe [Une chaudière à fuel provoque un incendie](#)

Corruption de fonctionnaire

Autre aspect du dossier : la corruption de fonctionnaire. La société vendait des extincteurs notamment aux gendarmeries. Le chef d'entreprise était en contact avec le responsable du service concerné à la gendarmerie. La justice lui reproche d'avoir installé chez lui, gracieusement un système d'alarme, et en échange d'avoir favorisé son dossier.

« Il voulait le mettre chez moi à l'essai », explique le gendarme aujourd'hui en retraite. **« Cela aurait été un avantage si ça avait fonctionné »**, poursuit-il. Le chef d'entreprise acquiesce **« oui, il m'a appelé en me disant : ça ne marche pas ton truc »**.

La présidente reprend vivement « **ah oui, vous le tutoyez** ». Là encore le chef d'entreprise peine à s'expliquer.

Le procureur requiert contre le chef d'entreprise 18 mois de prison avec sursis et une amende de 75 000 euros et six mois de prison avec sursis contre l'ancien gendarme. Les avocats des deux prévenus ont plaidé la relaxe.

Le jugement a été mis en délibéré au 10 février.